

Ecole :

*A Monsieur le ministre de l'Education Nationale,
sous couvert de Monsieur l'Inspecteur d'Académie*

les enseignants soussignés s'associent à la

Déclaration de l'ensemble des élus du personnel,
SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SE-UNSA, SUD Educ.
à la CAPD de Paris le 11 janvier 2007

Les syndicats SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SE-UNSA, SUD Education viennent de prendre connaissance du projet de décret relatif à l'expérimentation des Etablissements Publics d'Enseignement Primaire.

Ils condamnent les mesures que le ministre tente d'imposer :

- le regroupement dans un seul établissement, dans un premier temps, des écoles situées en zone rurale ou relevant de l'Education prioritaire,
- le transfert à ces EPEP de la quasi-totalité des compétences des écoles avec, à la clé, la récupération de milliers d'heures de décharge et de milliers de points d'indice attribués aux actuels directeurs,
- la création d'un conseil d'administration de l'EPEP qui sera composé en majorité de représentants des élus locaux et de parents,
- la désignation d'un directeur (doté d'un statut d'emploi fonctionnel) qui sera l'exécutant des décisions du CA et le supérieur hiérarchique des enseignants de l'EPEP.

Si ce projet voyait le jour, il en serait fini de l'école communale, laïque et républicaine.

C'est le statut de l'ensemble des maîtres qui serait remis en cause.

Dans cette situation, le ministère vient d'annoncer la mise en application des retraits de salaire à l'encontre des directeurs qui appliquent les consignes syndicales de blocage administratif.

C'est inadmissible ! Personne ne peut accepter une telle régression !

Les syndicats SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SE-UNSA, SUD-Education se prononcent pour :

- **le retrait de projet de décret sur les EPEP,**
- **la levée des sanctions contre les directeurs qui appliquent une consigne syndicale,**
- **Non au statut d'emploi fonctionnel de directeur !**

Nom - Prénom

Signature

A TRANSMETTRE à l'Inspecteur d'Académie

*par fax ou mail : **fax** 04 91 99 66 55 **mail** ce.ia13@ac-aix-marseille.fr*

*N'oubliez pas d'adresser un double au SNUDI-FO : **fax** 04 91 33 55 62 ou **mail** snudifo.13@free.fr*